

## Les objectifs des actions

La diversité du public des ASL (âge, scolarité, situation sociale par rapport à l'emploi, années de présence en France) contribue à rendre compte de la variété des objectifs assignés aux différentes actions, tant les besoins et les demandes peuvent être variés. Certaines actions sont clairement orientées vers l'insertion professionnelle, d'autres actions mettent l'accent sur les acquisitions linguistiques. Dans ce cas, les bénéficiaires sont souvent usagers d'autres activités proposées par la structure, notamment dans les centres sociaux. Les objectifs énoncés par les porteurs des ASL renvoient à l'accès à l'autonomie des personnes ainsi qu'à la question de l'intégration et des discriminations.

Voici les objectifs formulés par quelques porteurs d'ASL :

- Améliorer les possibilités d'intégration
- Rompre l'isolement
- Trouver un emploi, changer d'emploi
- Aller vers une formation
- S'intégrer dans une équipe de travail, dans la vie sociale
- Gérer sa vie familiale
- Autonomie dans la vie quotidienne
- Insertion dans le tissu social
- Insertion dans l'emploi
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- Réactiver les savoirs pour plus d'autonomie
- Favoriser l'égalité des chances

Bien évidemment, la réalisation de ces objectifs passe par les acquisitions linguistiques nécessaires.

### • Les contenus, les horaires

Les contenus décrits par les structures sont en concordance avec la variété des objectifs énoncés :

- Travail sur la langue française à partir de documents authentiques en relation avec les projets des personnes
- Mathématiques de la vie quotidienne
- Travail sur les documents authentiques correspondant à la scolarité des enfants
- Appui aux démarches, dans la sphère du privé et vis-à-vis des services administratifs
- Informations d'ordre juridique, médical, concernant l'école, concernant les droits sociaux, le travail, les services publics
- Accès aux usages de l'informatique, d'internet
- Séances de pré-code de la route : entrée dans ces écrits spécifiques.

La formule horaire qui domine semble 2 x 2h par semaine pour une personne, même si la structure propose une ouverture plus ample (pouvant atteindre 30h), et même si des exceptions existent.